Syndicat Mixte de Transport et de Traitement
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

1 rue Jacques Callot
57600 MORSBACH
Tél. : 03 87 00 01 01
Fax : 03 87 00 02 09

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
3 1 MAI 2022
COURRIER ARRIVÉ

DECISION DP2022-003

Portant valorisation des fines de déchets verts provenant de Méthavalor

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021/12 du comité syndical du 29 mars 2021 portant délégation de pouvoirs au Président du Sydeme ;

CONSIDERANT que le Sydeme est notamment compétent pour le traitement des déchets verts dont les sous-produits générés par le broyage de ces derniers,

CONSIDERANT les stocks présents sur la plate-forme de déchets verts de Morsbach et les enjeux réglementaires inhérents ;

CONSIDERANT les besoins en matière végétale de la société SOREPRO pour la végétalisation de l'ancienne carrière SIMON située sur les bancs de Forbach et Schoeneck ;

CONSIDERANT les intérêts d'une démarche d'économie circulaire avec une alternative de valorisation matière des fines de déchets verts sur le territoire même du Sydeme et ce, à moindre coût.

Le Président du Sydeme,

Décide

Article 1 : de céder à titre gracieux à la société SOREPRO l'excédent de fines de déchets dans le cadre du chantier de végétalisation de l'ancienne carrière SIMON.

Article 2 : d'assurer à titre gracieux le transport depuis le site de production des fines de déchets verts jusqu'à l'ancienne carrière.

Fait à Morsbach, le 1er février 2022

Le Président,
Roland ROTH